

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le sept juin, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Saint Théodorit au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1<sup>er</sup> juin 2023

Date d'affichage : le 1<sup>er</sup> juin 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 36

Votants : 36 + 8 = 44

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM. CLEMENT Richard, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, Mme SEGURA Delphine, MM. EGRAZ Gilbert, IAQUINTA Antoine, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. WEITZ Bruno, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, M. SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations :

Mme MASOT Alexandra à Mme GIBERGUES Laetitia,  
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge  
M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie  
M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel  
Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine  
M. OLIVIERI Bruno à Mme Marie Andrée DRACS  
M. BERTO Stéphan à Mme ROUX Florence  
Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés : Mme MOURET Aube, MM. DAUTHEVILLE Jacques, LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Absents : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, SIPEIRE Jacky, Mme BARON Réjane, MM. FERRAULT Claude, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, MONEL José.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h02

Délibération n°072/2023: Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre des Fonds de Modernisation des Equipements pour la crèche de Quissac

Virginie AGNIEL indique qu'il convient de renouveler du matériel pédagogique de la crèche de Quissac et de changer le jeu extérieur ainsi que le sol souple.

Au niveau de l'extérieur, la crèche dispose d'un grand module qu'il est nécessaire de changer et devient dangereux pour les enfants. Le sol souple doit également être renouvelé.

Elle précise qu'à travers la signature du PST, la Caisse d'Allocation Familiales du Gard accompagne financièrement les structures petite enfance afin de leur permettre de changer le matériel vétuste et de moderniser les pratiques des professionnelles.

La participation de la CAF du Gard s'élève à 80% du montant hors taxe.

Elle donne lecture du budget prévisionnel de l'opération

DEPENSES		RECETTES	
Chaises Ergonomiques	882,00 €	CAF du Gard	15 536,00 €
Jeux	800,00 €	Autofinancement CCPC	3 885,00 €
Jeu Extérieur	6 106,00 €		
Sol souple extérieur	11 633,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>19 421,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 421,00 €</b>

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants à la crèche de Quissac ;

Considérant le budget prévisionnel ;

Considérant l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance et jeunesse ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

## DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Chaises Ergonomiques	882,00 €	CAF du Gard	15 536,00 €
Jeux	800,00 €	Autofinancement CCPC	3 885,00 €
Jeu Extérieur	6 106,00 €		
Sol souple extérieur	11 633,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>19 421,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 421,00 €</b>

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 15 536 € dans le cadre des Fonds de Modernisation des Equipements pour la crèche de Quissac
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :